

Informations sur la sécurité du produit

Station-service mobile CEMO DT-Mobil Easy 200 I avec homologation ADR, L 80 x P 62 x H 61 mm

Fabricant/Personne de contact : CEMO GmbH, In den Backenländern 5, 71384 Weinstadt, Deutschland
e-Mail : kontakt@cemo-group.com

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 139502, 139501, 139500, 139499

Instructions de sécurité:

- Attention : en cas de manipulation non conforme, il existe un risque d'explosion dû à la manipulation de liquides inflammables. Risque d'asphyxie dû à une manipulation incorrecte des combustibles ou du contenu de la station-service. Risque d'incendie en raison de fuites lors du ravitaillement en carburant ou de la manipulation de carburant diesel.
- Consigne de sécurité : porter un équipement de protection approprié lors du ravitaillement. Danger expliqué par les vapeurs.
- Avertissement : autorisé uniquement pour le transport de carburant diesel. Utiliser le tuyau et le pistolet de distribution uniquement pour le carburant diesel ; les autres liquides pourraient être dangereux.
- Remarque : la tubulure de remplissage doit être correctement sécurisée afin d'éviter tout débordement.
- Instructions : vérifier l'absence de fuites avant chaque utilisation et ne pas utiliser en cas d'anomalie.
- Information : Des contrôles réguliers sont nécessaires conformément à la réglementation ADR. Le contrôle périodique de la station-service tous les 2,5 ans est nécessaire.
- Attention : ne pas mettre les composants électriques en contact avec de l'eau afin d'éviter tout risque d'électrocution.
- Respecter les mesures de sécurité : L'électropompe ne convient que pour la plage de tension indiquée de 12 V. L'électropompe ne doit être installée que par un personnel qualifié.
- Veiller à une manipulation correcte des substances dangereuses afin d'éviter les risques pour la santé. Éviter tout contact cutané avec les carburants et les produits chimiques.
- En cas de fuite ou de déversement, prendre des mesures immédiates afin d'éviter tout dommage à l'environnement.
- La station-service mobile est uniquement autorisée pour un usage professionnel ; ne pas la recommander pour un usage privé. La station-service mobile n'est pas adaptée à une utilisation résidentielle.
- Ne procéder à l'exploitation qu'à l'extérieur et avec une aération suffisante. Lors du remplissage, veiller à une aération correcte afin d'éviter toute surpression.
- S'assurer que le réservoir n'est rempli qu'avec des carburants autorisés.
- Maintenance et contrôle réguliers des appareils conformément aux prescriptions ADR.
- Maintenir les rétracteurs de tuyau uniquement en position verticale.
- Risque de blessure en cas de manipulation ou de transport non conforme de la station-service mobile.